

Conseil d'administration : Mardi 27 mars 2007, 14h @HLM

Procès verbal

Présences

Membres du CA présents : SCC/ Luc Molins - Territoires de Cirque/ Marc Fouilland - FFEC/Christophe Crampette - Cie isis/Marie-Paule Bancel - Cie Pré-oc-coupé/Sandrine Pouillet - Ecole supérieure des arts du cirque de Rosny-sous-bois/Bernard Turin - ADDM84/Bérengère Monier - SFA/Michel Gautherin - Cirque Plume/Bernard Kudlak - SNC/Christophe Herry - Cirque Arlette Gruss/Alain Lhomme - 2Rue2cirque/Rémy Bovis- Arc en cirque/Eric Angelier

Membres du CA absents excusés : APIAC/Claire Peysson - Yves Glisière donne pouvoir à Luc Molins/SCC - Cirque Métropole/René Roquier, Le petite Quevilly/Gérard Marcon donne pouvoir à Remy Bovis-2R2C

Invités au CA : SFA/ Jean-François Pujol - pour le SCC, Emilie del Molino, coordinatrice SCC, pour la Ffec Catherine Simon.

Ordre du jour

- 1) Signature des présences
- 2) Actualité et cadrage des groupes de travail :
 - 2)a- Groupe de travail "Financement"
 - 2)b- Groupe de travail "Equipements"
 - 2)c- Groupe de travail "Formation"
- 3) Préparation de l'assemblée générale du 2 juillet 2007
- 4) Présence et représentation de l'Apemsac sur les festivals 2007
- 5) Divers

14h, le conseil d'administration est ouvert –le quorum est atteint-, les présences et pouvoirs sont signés et l'ordre du jour est validé.

2) Actualité et cadrage des groupes de travail :

2)a- Groupe de travail "Formation"

Le groupe fait part au CA des problématiques qui ont retenu leur attention, notamment :

- Les termes adoptés par le groupe de travail :

- * « écoles supérieures » avec délivrance de diplôme (Rosny, Fratellini , Centre National des Arts du Cirque)
 - * « écoles préparatoires et centres de formation professionnelle » (Lido, Arc en Cirque, Balthazar, Et vous trouvez ça drôle, Piste d'Azur),
 - * « écoles spécifiques » : il s'agit des écoles enseignant une discipline particulière à un niveau « supérieur » et sans délivrance de diplôme actuellement (Zingaro, le moulin de pierre /Valérie Fratellini, L'Apiac à Bourg St Andéol).
- Le groupe de travail préconise que les niveaux des écoles soient tous remontés d'un cran (avec le Cnac au-dessus). Est abordé le fait que le groupe de travail ne peut pas parler à la place du Cnac, qui est absent de ce groupe de travail. Il est décidé de solliciter la présence du Cnac lors des prochaines réunions afin que les futures préconisations de l'Apemsac sur le sujet de la formation puissent être pertinentes et prennent en compte le secteur dans son ensemble.
- Le lien avec l'Université devra se mettre en place. En effet, si une école de cirque qui existe déjà peut trouver un moyen de travailler avec des facultés, il n'en est pas de même avec une faculté qui déciderait de créer une école de cirque : cela serait très dommageable. La CPC qui s'instaure dans le secteur du spectacle vivant devra veiller à ce que les facultés valident le diplôme mais ne puissent pas le préparer elles-mêmes.
- Un RDV avec l'Afdas est prévu par le groupe de travail formation.
- La question des labels est abordée. Il ne faut pas penser la labellisation liée à un système financier, mais en terme de reconnaissance pédagogique, de qualité de transmission, de moyen de lisibilité.
- Les pratiques spécifiques que sont : le clown, le trapèze volant, le cheval, sont des disciplines spécifiques qui nécessitent un apprentissage particulier qu'il est difficile d'intégrer dans des cursus généraux. En plus, notons

que l'enseignement du trapèze volant est en voie de disparition. Il est encore enseigné à Rosny-sous-Bois, mais le CNAC ne semble pas favorable à l'enseignement de cette discipline. Pourquoi ne pas imaginer des passerelles entre Rosny et les écoles spécifiques pour les étudiants voulant suivre ces disciplines ?

- Concernant les lieux de travail/répétition à disposition des artistes professionnels et des compagnies : Les artistes ont peu de lieux, pour rechercher et s'entraîner (même sans perspective de création), surtout en IDF. Les écoles de cirque réparties sur le territoire, adhérentes ou non à la FFEC, le réseau des Pôles cirque et celui des Cie et cirques disposant d'équipements pérennes, pourraient être utilisés à cette fin (lieux adaptés et permanents, garantissant un accès sécurisé, physique et juridique, à l'entraînement). Au-delà des infrastructures existantes du secteur - qu'il conviendrait de développer - comment maximiser les possibilités en utilisant, par exemple, les gymnases vides, les salles de spectacle équipées ou à équiper ? Pour éviter les malentendus et les interférences, ces accueils d'artistes en recherche et en entraînement ne devraient pas être appelés aujourd'hui "résidences" tel que la DMTS a choisi de les définir pour mieux les encadrer et les soutenir. Une terminologie appropriée devra être trouvée qui permettra à l'Apemsac de préconiser des mécanismes, incluant toute la profession, pour faciliter l'entraînement des artistes sur tout le territoire. Sur cette question, au-delà de la mise à disposition d'équipements adaptés, il faudra préconiser des solutions conformes au droit associatif, au droit du travail et permettant une couverture responsabilité civile et prévoyance. La question sera traitée par la FFEC pour voir comment offrir ce type de garantie individuelle sur l'ensemble du territoire.

2)b- Groupe de travail "Equipements"

Le groupe de travail a recentré sa réflexion sur :

- Les difficultés accrues d'accès à l'espace public, et plus largement aux difficultés de la diffusion des cirques sous chapiteaux et au recul du mode de vie nomade, soulignent l'urgence à soutenir les compagnies et cirques avec chapiteau. L'itinérance dans toutes ses composantes est posée comme la priorité du groupe de travail.
- Ouvrir de nouveaux espaces chapiteaux ; faire comprendre aux collectivités qu'un espace vide est un équipement culturel. Ensuite, sauvegarder les lieux disponibles aujourd'hui (exemple J4 à Marseille, pelouse de Reuilly à Paris...)
- Après 5 ans, quel bilan peut-on tirer de la Charte d'accueil ? Seules une centaine de communes en sont signataires, sans que la charte y soit d'une portée réelle. Comment reprendre cette charte, lui redonner de l'intérêt, de la vigueur ? Quel travail entreprendre pour qu'elle puisse passer dans une phase plus opérationnelle ? Comment aider, accompagner financièrement les lieux sur la viabilisation des terrains (de l'étude de faisabilité à une partie du financement des travaux de réalisation) ?

Le CA prend bonne note des orientations de travail du groupe qui prend désormais en charge les problématiques :

- d'un aménagement du territoire respectueux des particularités du secteur
- du développement d'infrastructures adaptées aux besoins du secteur
- d'une définition des modes de gestion des infrastructures en fonction des besoins du secteur et de l'évolution des pratiques et des usages

2)c- Groupe de travail "Financement"

Le groupe de travail a rencontré l'IFCIC et le CNV :

Sur l'accès au crédit via le soutien de l'IFCIC

- L'IFCIC est un établissement de crédit missionné par le Ministère de la culture et le Ministère des finances pour faciliter l'accès au crédit bancaire des entreprises culturelles. Son capital est partagé entre Etat et banques.
- Conformément à ses missions, l'IFCIC a essentiellement pour vocation d'offrir des garanties aux établissements bancaires qui instruisent et octroient des prêts aux entreprises culturelles. Ces garanties vont de 50 à 70% du montant des prêts et couvrent une grande variété de crédit : reconstitution de fonds de roulement, crédit à la création et à la production, crédit d'équipement, crédit relais...
- L'IFCIC peut traiter toute demande de cautionnement d'un prêt émanant d'une banque partenaire d'une entreprise du secteur du cirque (association, sarl, sa, scop). Il est donc possible dès maintenant de monter des dossiers IFCIC avec vos banques (la demande doit être introduite par la banque).
- Pour améliorer l'analyse du risque et augmenter le volume des fonds affectés au cirque, l'IFCIC - et par voie de conséquence les établissements bancaires - serait preneur d'une expertise du secteur professionnel sur les dossiers cirques. L'Apemsac devra donc travailler cette question pour offrir à nos partenaires des établissements de crédit une "facilité" de gestion des dossiers - entre autres pour faciliter l'accès au crédit des petites entreprises (l'édition a mis en place ce type d'expertise et de recommandation). Les formes que pourraient prendre ce mécanisme sont à étudier : constitution d'un pool d'experts validé par la profession ? Mission confiée à un fonds de soutien si fonds de soutien il y a ?

- Le Crédit Coopératif étant l'établissement bancaire principal du secteur du spectacle vivant, le groupe de travail a prévu un rendez-vous avec le représentant chargé du secteur (M. Montgarny) pour envisager des solutions de fluidifications des crédits pour le secteur.

Sur la création d'un fonds de soutien et la possibilité pour le secteur d'intégrer le CNV

Ce rendez-vous très constructif a permis :

- de s'apercevoir que l'environnement des secteurs musique et cirque est assez similaire. Les dispositifs mis en place par le CNV, en 8 sections spécifiques, en est un exemple (<http://www.cnv.fr> - rubrique aides)
- de mettre l'accent sur les spécificités du secteur, entre autres sur la particularité des entrepreneurs de spectacle tournant avec leurs chapiteaux que le CNV peut concevoir comme des "producteurs/tourneurs/propriétaires de salle"
- de pointer la carence en infrastructures d'accueil de cirque, avec ou sans chapiteau et d'infrastructures de formation continue & entraînement alors que la demande est grandissante et de voir que le CNV a une longue histoire et une solide compétence sur ces questions d'encouragement et d'accompagnement à l'aménagement du territoire (programme zénith, programme petites salles, agence des petits lieux, assistance à la maîtrise d'ouvrage...)
- de voir que la question technique d'un élargissement du CNV au secteur du cirque n'est pas un frein (estimation d'1 demi-poste pour gérer le volume prévisionnel d'une taxe à 3,5%) et qu'en conséquence cette minimisation des frais de gestion serait de nature à encourager le secteur à préconiser un élargissement du périmètre du CNV au cirque.
- de concevoir comme condition préalable à l'élargissement du périmètre du CNV au cirque un accompagnement sur la durée de la puissance publique (collectivité nationale et collectivités locales, voir UE)

Après cette 1^{ère} prise de contact, la directrice interrogera ses instances pour les sensibiliser à la demande de l'Apemsac et voir s'il est possible de donner une suite à cet entretien. En cas de réponse laissant entrevoir une possibilité d'intégrer le CNV, un nouveau RDV de l'Apemsac avec le président du CNV serait à prévoir, puis l'Apemsac interrogerait à nouveau le Ministère de la Culture pour voir comment la mettre en œuvre. Une fois la faisabilité établie - et en tout état de cause - la profession, au travers de l'Apemsac, devra se prononcer sur la question.

Le groupe de travail va rencontrer prochainement : Sacd, Sacem et Fonds de soutien du théâtre privé, Crédit Coopératif.

3) Préparation de l'assemblée générale du 2 juillet 2007

Il faudra pour l'AG du 2 juillet 2007 que chaque groupe de travail présente une synthèse (la plus réduite et la plus concrète possible) validée par le CA et mise sur le site de l'Apemsac avant l'AG. Les groupes de travail s'attacheront à formuler leur travail sous la forme de problématiques.

Si les groupes sont assez avancés et que le CA les y autorise, des 1^{er} schémas de préconisation pourront être soumis à l'AG.

4) Présence et représentation de l'Apemsac sur les festivals 2007

Est proposé d'organiser une rencontre cet été sur Avignon : tribune professionnelle à 5 voix, SCC, SNC, territoires de cirque, FFEC et l'APEMSAC sur le thème : " le cirque comme équipement culturel ", en direction des collectivités (élus et fonctionnaires) et des directeurs(rices) des scènes conventionnées.

5) Divers

- Calendrier des instances (CA et AG)

Prochaines dates de réunions :

Lundi 14 mai 2007,	10h, HLM	=> Groupes de travail financement et formation
	14h, HLM	=> Conseil d'Administration
Lundi 2 juillet 2007,	10h00, HLM	=> Conseil d'Administration
	14h, HLM	=> Assemblée Générale

- Adhésions à valider

L'adhésion du Cirque théâtre d'Elbeuf est validée à l'unanimité par le CA de l'Apemsac.

Fin du CA à 17h30.